

ASSURANCE - ASSISTANCE - SOLIDARITE

Numéro spécial

Revue de l'IRES n° 30 - Printemps-été 1999

Les travaux du séminaire " Assurance-Assistance-Solidarité " , qui a réuni au cours des années 1996-1998 des chercheurs de l'IRES et d'autres équipes, ont contribué à lever les ambiguïtés et les contresens présents dans les débats qui se développent aujourd'hui autour de ces trois termes.

L'assurance sociale n'a jamais été une simple technique d'assurance fondée sur une égalité individuelle entre la cotisation et la probabilité des risques encourus. Dès l'origine, elle a été un élément de stabilisation du rapport salarial avec une forte dimension de solidarité.

L'assistance sociale n'a jamais été un simple instrument de secours aux indigents ; elle a été légitimée, dès la fin du XIX^e siècle, comme une contrepartie des contributions productives fournies par les travailleurs sur l'ensemble de leur cycle de vie, donc une composante nécessaire de la reproduction de la force de travail.

De ce fait, l'une comme l'autre n'ont jamais relevé d'une simple logique de redistribution mais ont été étroitement articulées aux modes de régulation des marchés du travail.

Les évolutions contemporaines, marquées par le rétrécissement du

...

Dans le cadre des travaux communs à l'ensemble du groupe « revenu salarial », un séminaire s'est tenu en 1996-1998 à l'IRES sur le thème « Assurance-Assistance-Solidarité ». Ce séminaire est parti d'une remise en cause de la dichotomie entre assurance et solidarité : la protection sociale, selon cette présentation, serait scindée entre ce qui devrait relever de l'assurance (prestations contributives, à financer par la cotisation) et ce qui devrait relever de la solidarité (prestations non contributives, à financer par l'impôt). Les modes de financement et d'interventions de la protection sociale devraient donc être clarifiés en fonction de cette dualité. Pour éclairer ce débat, plusieurs approches ont été confrontées : des approches historiques, rendant compte de l'acception évolutive de ces termes d'assistance et d'assurances sociales, de solidarité ; des approches empiriques décrivant les évolutions actuellement à l'œuvre dans les systèmes de protection sociale ; des approches plus théoriques cherchant à mettre au jour les fondements d'un système de protection sociale.

Le numéro spécial n°30 de printemps-été 1999 rend compte des résultats de cette pluralité d'approches. Deux articles privilégient ainsi une approche historique pour expliciter les principes à l'œuvre dans la construction des systèmes de protection sociale.

L'article de Jean-Marie Pernot et de Carole Tuchsirer présente les débats qui se nouent au début du siècle, lors de l'apparition des premières formes de protection sociale. Les débats entre parlementaires de diverses origines politiques et ceux qui agitent le mouvement syndical montrent que la solidarité, principe constamment invoqué dans les discours politiques, a donné lieu à des interprétations variées selon les acteurs. Ils montrent aussi à quel point la question de la protection sociale est liée à celle du fonctionnement du marché du travail : c'est tout particulièrement le cas au sein du mouvement ouvrier, avec à la fois le souci d'instaurer un marché national du travail et la volonté de ne pas favoriser, par le biais de la protection sociale, des mécanismes d'accumulation financière.

L'article de Colette Bec consacré aux politiques d'assistance explore plusieurs périodes de l'histoire : la fin du XIX^e et les premières lois d'assistance ; la période des années 1930 ; la rénovation de l'aide sociale en 1953, et enfin la période plus contemporaine. Ce panorama historique milite en faveur d'une analyse politique de l'assistance, montrant comment celle-ci, à certaines périodes de l'histoire, est venue renforcer

les mécanismes d'assurance sociale, participant à l'intégration dans des normes sociales communes et comment, sur le période récente, elle tend à s'inscrire dans une logique de gestion des marges du salariat et de relégation.

...

rôle de l'assurance sociale, créent une double menace :

– d'une part, le développement de la logique marchande de l'assurance privée ou celui des régimes d'entreprise tendent à conditionner la protection sociale à la possession de revenus élevés et/ou d'un statut salarial stable ;

– d'autre part, l'assistance sociale, historiquement construite comme un complément de l'assurance sociale, tend à en devenir un substitut ; elle lui sert de déversoir pour accueillir les catégories croissantes de travailleurs victimes du chômage et de la précarisation.

La dichotomie, aujourd'hui proposée par certains, entre assurance et solidarité sert d'habillage à une conception dualiste de la société. Historiquement, l'assurance sociale et l'assistance sociale ont été deux techniques, diversement combinées selon les époques, contribuant, avec d'autres, à construire des espaces de solidarité. C'est la cohérence des mécanismes de solidarité qu'il faut aujourd'hui reconstruire.

Jacques Freyssinet

D'autres articles traitent plus spécifiquement des évolutions actuellement présentes dans le système de protection sociale. C'est le cas de l'analyse proposée par Lucy apRoberts, qui compare les mécanismes à l'œuvre dans les systèmes nationaux et obligatoires de protection sociale, aux formes plus « fragmentées » de solidarité assurées dans le cadre des régimes d'entreprise : les spécificités de chacune font que ces deux formes de protection sociale ne peuvent être substituées l'une à l'autre, sauf à modifier profondément la nature des solidarités mises en œuvre, mais aussi les règles de fonctionnement du marché du travail.

Dans le champ précis de l'assurance maladie, Pierre Volovitch présente les particularités de ce risque social et montre comment les réformes adoptées – mise en place de la couverture maladie universelle (CMU), recherche de nouvelles régulations concurrentielles – vont peser sur les évolutions à venir. Il souligne également les limites de l'assurance maladie au regard de l'objectif d'atténuation des inégalités face à la santé.

Une troisième série d'articles enfin se situe dans une perspective plus théorique qui vise à expliciter les fondements des systèmes de protection sociale – mais aussi à dessiner les voies d'une évolution souhaitable de ces systèmes.

L'article de Pierre Concialdi revient en particulier sur le rôle central du plein-emploi dans la construction des systèmes de protection sociale, quelle que soit leur inspiration, bismarkienne ou beveridgienne. Plus généralement, il s'oppose à une vision de la protection sociale cantonnée au rôle de « béquille sociale du libéralisme économique » et montre qu'il existe au contraire de fortes interactions entre la protection sociale et le marché du travail.

Sylvie Morel développe quant à elle une analyse institutionnaliste de l'évolution des systèmes de protection sociale, qui la conduit à fortement opposer les statuts fondés sur des politiques assistancielles, des statuts institués par les assurances sociales, plus protecteurs quant à leurs droits et plus objectifs quant à leurs conditions d'appréciation. Elle propose d'évoluer, à l'inverse des tendances actuelles, vers un élargissement de l'accès aux assurances sociales, mais aussi vers un élargissement de la notion de travail au fondement de la reconnaissance des droits sociaux.

C'est enfin à un dépassement même des concept d'assurance sociale et d'assistance qu'invite l'article de Bernard Friot, qui propose de leur substituer une analyse en termes de « salaire socialisé ». Celui-ci doit se comprendre dans un double sens : le salaire est socialisé car il assure une large péréquation entre employeurs à travers les cotisations sociales ; il l'est également parce qu'il est défini par « des grilles de qualifications à caractère politique, liées aux conditions de délibération de la négociation collective, des dispositifs interprofessionnels ou du barème des cotisations et prestations ». C'est à travers cette grille que Bernard Friot analyse à la fois la place croissante de la fiscalité et de l'assistance publique d'un côté, la tendance à l'accroissement de l'épargne dans le cadre de régimes d'entreprise d'autre part : ces deux évolutions ne sont finalement que les deux faces d'une même réalité, à savoir le recul du salaire socialisé. De cette approche, découle la proposition de réévaluer la place du salaire, au fondement des droits sociaux.

En introduction générale de ce numéro, l'article de Christine Daniel et de Carole Tuchsirer cherche à tirer les enseignements communs à l'ensemble de ces approches. Au-delà des interprétations historiques parfois divergentes, ressort d'abord l'idée que l'assurance et l'assistance d'un côté, la solidarité de l'autre, ne peuvent être traitées sur le même plan. La solidarité en effet est un principe de philosophie politique, invoqué très largement, mais au service de projets politiques radicalement opposés.

L'assistance comme l'assurance sociales sont en revanche des techniques de protection sociale : la compréhension de leurs mécanismes ne peut se faire indépendamment d'une analyse approfondie de l'économie des droits et devoirs qu'elles instituent à différents moments, c'est-à-dire que cela renvoie à une analyse empirique des dispositifs, de leurs conditions d'accès, des niveaux de prestations qu'ils délivrent... De ce point de vue, le constat sur la période actuelle fait apparaître un large consensus entre les auteurs, qui constatent tous un rétrécissement – différencié selon les risques – du champ de l'assurance sociale, résultat cumulatif des changements à l'œuvre sur le marché du travail et des évolutions de la réglementation. Ces

évolutions nourrissent des transformations de l'assistance – qui tend de plus en plus à devenir un substitut de l'assurance sociale pour les populations marginalisées sur le marché du travail.

Ces transformations de l'assistance ne sont pas non plus sans conséquence sur les conditions d'accès à l'emploi, les effets de catégorisation et de stigmatisation qu'elles induisent se traduisant par une segmentation renforcée sur le marché du travail.

Enfin, dans la recherche de fondements théoriques de la protection sociale, prévaut une approche intégrée de la protection sociale, qui n'est pas seulement destinée à compenser les effets sociaux les plus lourds d'un fonctionnement de plus en plus dérégulé du marché du travail et de l'économie : chacun plaide au contraire, en ses propres termes, pour une vision intégrée de la régulation sociale et économique, soulignant les multiples interactions entre la protection sociale et le système productif. Le second point commun réside dans la place accordée à la recherche de nouvelles formes de régulation politique du système de protection sociale.

Christine Daniel, Carole Tuchsirer

IRES

Infos

GERPISA. 7e rencontre internationale « Internationalisation : Confrontation des trajectoires des firmes et des espaces automobiles ». Intervention de Udo Rehfeldt sur « Les comités de groupe européens dans l'industrie automobile à la lumière du conflit de Renault-Vilvorde ». (Paris, 18-20 juin 1999)

RESSY. 3^e Université d'été « Syndicalisme et politique ». Intervention de Udo Rehfeldt sur « Les modèles européens des rapports syndicalisme-politique ». (Paris, 25-26 juin 1999)

Centrale de l'enseignement du Québec. Séminaire de rentrée sur « La mondialisation et l'intégration continentale ». Communication de Christian Dufour et d'Adelheid Hege sur « Quelles formes syndicales dans une Europe en construction ». (Montréal, 18-20 août 1999)

Institut de formation syndicale de Suisse. Journée d'étude « Fin du néolibéralisme et renaissance du keynésianisme ? ». Contribution de Jacques Freyssinet sur « Bases et possibilités d'une politique économique européenne ». (Zürich, 8 septembre 1999)

LATEMA (Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée). Colloque international sur « Théorisation du long terme et dépassement des phases dépressives ». Communication de Michel Husson sur « L'in-

adéquation des besoins à l'offre comme obstacle à l'expansion ». (Montpellier, 9-10 septembre 1999)

Voyage d'études aux Etats-Unis auprès des acteurs de la « Pension Industry ». Participation de Sabine Montagne, Jean-Marie Pernot et Catherine Sauviat. (Boston, New York, Philadelphie, Washington, du 12 septembre au 5 octobre 1999)

Université autonome métropolitaine (Unité Xochimilco). Séminaire international « Globalisation, convergence et polarisation ». Communication de Michel Husson sur « Concurrence capitaliste et éviction des producteurs ». (Mexico, 20-22 septembre 1999)

SME (Syndicat Mexicain des Electriciens). Séminaire international « Impact de la privatisation de l'électricité dans le monde : Etat, développement et souveraineté ». Participation de Michel Husson à la table-ronde sur le thème « Globalisation et privatisations ». (Mexico, 20-27 septembre 1999)

UNME (Union nationale des mutuelles d'entreprise). Journée d'information sur la CMU (couverture maladie universelle). Intervention de Lucy apRoberts sur « La Couverture maladie universelle et les relations professionnelles ». (Paris, 22 septembre 1999)

Chronique Internationale de l'IRES

Spécial n° 60 – septembre 1999

L'euro et les débats nationaux sur les salaires

L'impact de l'euro sur les salaires, *Pierre Concialdi*

Allemagne – “ Fin de la modestie ” : crise ou européanisation des stratégies salariales ?, *Adelheid Hege*

Pays-Bas - L'euro, un argument de plus pour la modération salariale, *Marie Wierink*

Belgique – Des salaires sous surveillance publique au nom de l'Europe ? *Philippe Pochet*

Danemark – Dans l'ombre de la zone euro, *Søren Kaj Andersen*

Suède – L'entrée dans l'UEM reste un objectif prioritaire et contraignant, *Annie Jolivet*

Italie – Une modération salariale qui vient de loin, *Adelheid Hege* et *Udo Rehfeldt*

Portugal – Un rattrapage salarial encore modeste, *Jean-Marie Pernot*

Royaume-Uni – Un rôle encore actif de la négociation salariale, *Lionel Fulton* avec la collaboration de *Florence Lefresne*

Une “ modération ” salariale peu modérée, *Michel Husson*

Les nouvelles formes d'inégalité salariale, *Pierre Concialdi*

Quelle coordination syndicale des négociations en Europe ?, *Christian Dufour* et *Adelheid Hege*

L'union européenne et la question salariale, *Maurice Braud*

Revue de l'IRES n° 30 Spécial printemps-été 1999

Assurance, assistance, solidarité ; quels fondements pour la protection sociale des salariés ?

Christine Daniel, Carole Tuchsizrer

Republicains, socialistes et syndicalistes face à la solidarité (1900-1910) : l'introuvable consensus

Jean-Marie Pernot, Carole Tuchsizrer

Les politiques d'assistance : de l'intégration à la relégation

Colette Bec

La protection sociale d'entreprise ou la solidarité fragmentée

Lucy apRoberts

De l'assurance chômage à l'assistance chômage : la dégradation des statuts

Sylvie Morel

Egalité devant les soins, égalité devant la santé : quel rôle pour l'assurance-maladie ?

Pierre Volovitch

Pour une économie politique de la protection sociale

Pierre Concialdi

Série des documents de travail de l'IRES

Derniers titres parus (disponibles sur demande)

Centre de documentation, n° 98.01 - “Catalogue de l'agence d'objectifs”, juin 1998

L. Lizé, n° 98.02 - “Le rôle d'intermédiaire de l'ANPE dans l'embauche sur des emplois aidés”, septembre 1998

Yannick Fondeur, n° 98.03 - “L'analyse processuelle de l'insertion professionnelle des jeunes”, octobre 1998

Christine Daniel, Jérôme Bassot - n° 99.01, “L'indemnisation du chômage depuis 1979 : une analyse par cas-types”, mars 1999

BULLETIN D'ABONNEMENT 2000

Nom
Fonction
Adresse
.....
Tél.

- désire recevoir régulièrement *La Lettre de l'IRES* (gratuit)
 désire m'abonner à *Chronique Internationale*. tarif : 185 F
 désire m'abonner à *La Revue de l'IRES*. tarif : 425 F
 désire m'abonner à *Chronique Internationale* + *Revue*. tarif : 545 F
 désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire à l'ordre de l'IRES,
- Virement au Trésor Public - RIB 40071/93034/03400155374/55
- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD :
n° Date d'expiration

à :

IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est
93192 Noisy-le-Grand CEDEX
Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18
E-mail : info-ires@ires.enpc.fr

Date

Signature

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Guy Le Néouannic
Responsable : Maurice Braud
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 4ème trimestre 1999 - ISSN n°1145-1394

L'IREs soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IREs dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois. Pour les obtenir, s'adresser auprès de l'organisation concernée (voir les adresses en page 6).



Contribution à l'étude des rapports du mouvement ouvrier et des institutions sociales et du mouvement associatif

Jean MAGNIADAS

Etudes et recherches ISERES n° 136

Cette étude vise à examiner, depuis leurs origines jusqu'à la période actuelle, les relations du mouvement ouvrier et des institutions économiques, sociales, telles les coopératives, mutuelles, comités d'entreprise, associations. Ces relations sont anciennes, complexes, faites selon les périodes et les acteurs concernés, de coopérations et de conflits.

L'essor du mouvement ouvrier n'a pas été sans susciter, également, des initiatives patronales ou étatiques visant à en limiter l'étendue et à en contrôler les développements, notamment par des tentatives d'institutionnalisation qui peuvent prendre des voies différentes et s'appuyer dans la crise sur l'affaiblissement du mouvement syndical.

Le syndicat, organisation dont l'objectif essentiel est la lutte pour la défense des intérêts des salariés, a été précédé par des organisations dont le but était la solidarité devant les effets destructeurs de l'exploitation qui accompagnent la naissance et le développement du capitalisme et dont rendent compte les nombreuses enquêtes effectuées au XIX^e siècle (dont la plus célèbre est celle du Dr Villerme). La mutualité est l'un des plus anciens de ces groupements. Elle précède le syndicat sous sa forme actuelle et le mouvement coopératif qui, l'un et l'autre, vont naître de l'initiative ouvrière.

L'étude se divise en onze parties :

1. Des origines venant de la période de l'ancien régime.
2. De la Révolution de 1789 à 1848.

3. De 1848 au Second Empire.
4. Le Second Empire, difficultés et essor du mouvement ouvrier.
5. Renaissance du mouvement syndical de la mutualité et des coopératives après la Commune : de 1871 à 1914.
6. Syndicalisme, mutualité, coopératives entre les deux guerres mondiales.
7. De la Libération à nos jours.
8. Des activités sociales propres aux syndicats.
9. Une institution sociale originale : les comités d'entreprise.
10. Le mouvement associatif.
11. Les rapports complexes de la CGT, des coopératives de consommation et de la mutualité depuis 1946.



Quand vient midi...le déjeuner des élèves

Enquête sur la restauration scolaire

Benjamin PATY

Cette recherche à l'initiative de la Fédération de l'Education Nationale a été effectuée dans le cadre d'un contrat avec le réseau d'Etudes Micromégas, 3 rue de la Rochefoucauld, Paris.

Elle s'est faite en deux phases. Une première phase portait sur un échantillon de 592 écoles et établissements scolaires et consistait à évaluer l'ampleur du phénomène de désaffection des restaurants scolaires. Il en ressort que l'on peut se poser la question d'une réelle désaffection de la restauration scolaire. La variation du nombre de demi-pensionnaires, même si elle est à la baisse dans un certain nombre d'établissements et d'écoles, s'explique en grande partie par des raisons démographiques (variations à la baisse des effectifs d'élèves dans les écoles et établissements). Des différences très grandes en terme de fréquentation du

restaurant scolaire sont également mises en évidence d'un établissement à un autre. Ces variations inter-établissement s'avèrent être liées à l'environnement de l'établissement en terme de concurrence directe de la restauration commerciale : le taux de demi-pensionnaires est toujours plus faible par rapport aux établissements pour lesquels cette concurrence extérieure n'existe pas..

Les différences dans le degré de fréquentation des restaurants scolaires apparaissent être également liées au degré de modernité du système de restauration scolaire (existence ou non de self services). Il ressort enfin que certaines contraintes administratives pèsent sérieusement sur la décision des familles d'inscrire ou non l'élève au restaurant scolaire. En particulier, le nombre de documents différents demandés pour l'inscription.

Une seconde phase évaluait les pratiques et les attitudes des élèves et de leurs familles. Elle consistait en une enquête par questionnaire sur un échantillon de 872 élèves. On a pu montrer que les premiers facteurs susceptibles de faire changer les familles sont principalement relatifs à la qualité de la nourriture servie au restaurant scolaire, à l'attention importante portée aux désirs de l'enfant et à l'avis des autres parents sur la restauration scolaire. Des changements dans la situation économiques ont nettement moins de chance d'amener un changement dans les habitudes de restauration le midi. En revanche, les raisons économiques restent toutefois invoquées par les familles d'externes pour justifier leur situation actuelle : le coût réel d'un repas dans l'établissement leur semblant plus cher que n'importe où ailleurs !

En ce qui concerne les élèves, au fur et à mesure qu'ils grandissent, on constate que leur opinion générale à propos du restaurant scolaire se dégrade et que l'influence que leurs pairs de même âge ont sur eux dans le choix du lieu de restauration pour midi s'accroît. Enfin, on a pu montrer que le risque de mal nutrition (si l'on tient compte des trois repas normalement pris sur une journée) est manifestement plus important chez les élèves ne fréquentant pas le restaurant scolaire le midi. Ces deux enquêtes permettent de proposer des pistes d'action pour améliorer la situation actuelle.



Les incidences de l'aménagement et la réduction du temps de travail (RTT) sur la formation professionnelle - 1999

L'objet de l'étude est de dresser, avec un peu de recul, un état des lieux de la Formation Professionnelle Continue (FPC) à la suite d'un accord d'ARTT. Les hypothèses selon lesquelles la RTT intensifie certains besoins de formation et rend nécessaire de nouvelles organisations de formation se trouvent vérifiées. A partir d'une base de 568 accords d'ARTT signés en 1996-97 et collectés par l'Observatoire, 108 accords présentant des incidences sur la formation professionnelle sont analysés. Des entretiens menés auprès de militants, de chefs d'entreprises et de DRH complète l'approche statistique.

Ainsi, si la RTT n'est pas souvent l'occasion de revoir en profondeur l'organisation du travail, elle induit au minimum, des modifications quant au temps de présence des salariés dans l'entreprise. D'où la nécessité de pallier « l'absence » des collègues par l'apprentissage de nouvelles manières de fonctionner et une meilleure gestion des planning (délégation pour les cadres, polyvalence pour les ouvriers, management pour les chefs d'équipes,...). Il s'agit généralement d'une intensification de besoins déjà présents.

L'ARTT accentue les difficultés de programmation de la formation car alors les salariés sont moins présents, parfois de manière décalée, les planning fluctuent au gré de l'activité et la charge de travail a tendance à augmenter. De plus, les Directions restent centrées sur les impératifs économiques d'où une priorité à la production contre la formation.

Ces ajournements posent des difficultés de financement car les entreprises ne peuvent alors pas solliciter des aides financières à l'extérieur (OPCA, FNE, Europe...) car cela exige le respect des délais.

Paradoxalement, l'ARTT peut constituer un avantage comme un frein à l'organisation de temps de formation. Ainsi, si elle ne pose pas de difficulté aux entreprises aux activités saisonnières ou régulières, elle accentue et exacerbe les difficultés des entreprises soumises à une activité très fluctuante et non prévisible. La programmation devenant alors une véritable gageure. D'où des solutions qui s'esquissent, du type tutorat, Validation des Acquis Professionnels, co-investissement dérogatoire (il s'agit de formation organisée en partie sur le temps de travail libéré mais sans respect de l'Accord National Interprofessionnel de 1991). Mais ces options ne vont pas sans poser question tant du point de vu du renforcement de discriminations dans l'accès à la formation que dans la prise en charge par les organismes de formation confrontés eux même à des problématiques financières et de conditions de travail.



L'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) : quels dangers et effets sur le plan social et sur l'environnement ?

*Réalisé par le Secteur Economique
- Décembre 1998*

L'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) dont les négociations ont débuté en Mai 1995 a fait l'objet de discussions à huis-clos entre les « spécialistes et techniciens » des pays participants.

Ces négociations faites en catimini et sans débat ont suscité de multiples réactions qui se sont « soldées » par la décision de l'OCDE le 3 Décembre dernier, suite à la réunion informelle avec la « Société Civile » et ainsi les Membres du T.U.A.C. sur « un cadre futur éventuel pour l'investissement », de retirer le projet d'accord multilatéral sur l'investissement.

L'objectif affiché par l'A.M.I. visant à parachever une certaine conception de la mondia-

lisation de l'économie, c'est-à-dire le stade ultime du libéralisme économique, le triomphe du marché sur la démocratie, a donc essuyé un premier échec.

C'est au travers des actions du mouvement syndical international et plus particulièrement de la C.I.S.L. et du T.U.A.C. que la C.G.T.-Force Ouvrière a marqué son opposition à la philosophie de ce projet, qui de l'implicite à l'explicite rendait seules bénéficiaires les multinationales reléguant entre autre le pouvoir politique au rôle de sous-traitant.

Dans le contexte économique actuel et de mondialisation, l'étude de ce projet d'accord s'est attachée à identifier les enjeux et la problématique, d'une part, de la signature d'un accord de ce type et d'autre part, d'analyser le contenu de cet accord et de ses effets afin que le mouvement syndical puisse bénéficier de l'ensemble des éléments d'évaluations de ce projet.

Cette étude, ayant par essence un caractère principalement juridique de part la teneur de ce type d'accord, se présente comme telle avec d'abord une description minutieuse des termes du projet. C'est ainsi que « collant » au plus près du texte soumis à l'examen, elle décortique tout en pointant les lacunes et insuffisances, et autres scories litigieuses dont elles relèvent les effets pervers possibles.

C'est en particulier tout l'objet de la première partie, où sont passées en revue les dispositions générales contenues dans le préambule de l'accord, ce qui touche au traitement des investisseurs et des investissements, au règlement des conflits, aux exceptions et garanties, aux exceptions spécifiques, aux relations de l'A.M.I. avec les autres accords internationaux, à sa mise en œuvre et à son fonctionnement.

Mais c'est surtout —on le constatera, le travail va bien au-delà de la simple description— tout l'objet de la seconde partie, qui s'attache aux effets correctifs destinés à atténuer les effets de l'A.M.I. sur l'environnement et en particulier sur le développement social où n'est stipulé aucune disposition juridique contraignante concernant le respect des normes sociales par les investisseurs à savoir : l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la liberté d'association et de négociation, et la non-discrimination entre les salariés.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Pierre-David Labani, ARES - 4 Bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 09

CFE-CGC - Max Leca - 59-63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 12 12

CFTC - Sophie Bailacq - 13 rue des Ecluses St Martin 75483 Paris cx 10 - Tel : 01 44 52 49 37

CGT - Fabrice Pruvost, ISERES - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cx - Tel : 01 48 18 84 37 - E-mail pruvostiseres.org

CGT-FO - Angel Pino, secteur économique - 141 av. du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47

FEN - Jean-Louis Besnard - 48 rue La Bruyère 75440 Paris cx 09 - Tel : 01 40 16 78 81